

Formulaire de demande de Co-financement
 A renvoyer à l'adresse ppecf.comifac@gmail.com



à travers la KFW



PARTIE I

1. COORDONNEES DU CANDIDAT

Nom de l'organisation / société	Wijma Cameroun SA
Nom du contact	Camille KAMDEM SIMO
Adresse	B.P. 1616 Douala
Téléphone	(237) 679 53 83 41
Fax :	(237) 233 42 33 69
E-mail :	c.simo@wijma-cm.com

2. TITRE DE L'INTERVENTION PROPOSEE

Appui/accompagnement dans le processus de création et de renforcement des capacités des organes de concertations (CPF) et CSPA autour des UFA 00-003 et 09025 visant à répondre aux exigences du principe 2 et 3 du FSC™

3. STATUT INSTITUTIONNEL ET JURIDIQUE DU CANDIDAT

Wijma Cameroun SA

4. EMPLACEMENT GÉOGRAPHIQUE DE L'INTERVENTION

PAYS	REGION / PROVINCE	NOM UFA /UGF (pour les concessionnaires)
Cameroun	Centre, Sud et Littoral	UFA 00 -003 et UFA 09025

5. DATES PREVISIONNELLES, DUREE, BUDGET, FINANCEMENT DEMANDE

Date début	Date fin	Du 01/01/2015	au	30/03/2015
Durée	90 jours			
Budget estimé	22.500 Euro			
Financement demandé	22.500 Euro			

6. RESUME DU PROJET (une page maximum)

L'UFA 00-003 est située à cheval entre les régions du Sud, du Centre et du Littoral. Les populations qu'on y trouve sont les Peuples Autochtones pygmées et les bantous. Un pré-audit FSC a été fait sur cette UFA et il est question pas à pas de se conformer aux exigences du référentiel FSC. Jusque-là, la communication et la collaboration entre l'entreprise et les communautés riveraines se faisaient par le canal des autorités traditionnelles (chef de village). Ainsi, le premier pan de ce projet consistera à procéder à la création et au renforcement des capacités des CPF de l'UFA 00-003. Sur l'UFA 09025, les CPF existent déjà et les mandats sont expirés depuis mai 2014. Le deuxième pan de ce projet sur cette UFA vise à accompagner le renouvellement des mandats des CPFs. Un accent sera mis dans le renforcement des capacités des organisations en particulier celles des Peuples Autochtones Pygmées. Ce projet a pour but de répondre aux exigences des principes 3 et 4 du référentiel FSC de gestion forestière du Bassin de Congo

Plus concrètement, il s'agit de mettre en place des organes de concertation conformément à la décision N° 135/D/MINEF/CAB du 26 Novembre 1999 fixant les procédures de classement des forêts du domaine forestier permanent de la République du Cameroun, et l'annexe y relative concernant la création des Comités Paysans Forêts.

Ainsi, L'ONG ONED retenue mènera cette activité pendant 38 jours, répartie selon les étapes suivantes :

- Séances de travail avec le Service Gestion Durable de CFK SA/MMG et SCIEB. Ces entreprises sont des partenaires de Wijma Cameroun SA ;
- Séance de travail avec les délégations départementales du MINFOF sur l'état de lieux de la mise en place et le renouvellement des CPF autour des UFA 00-003 et 09025 ainsi que le chronogramme des activités ;
- Rencontre d'information des autorités compétentes et autres parties prenantes sur le processus ;
- Sensibilisation des communautés sur le processus de création/renouvellement et de renforcement des capacités des CPF ;
- Organisation des réunions de désignation/élection des membres des CPF ;
- Appui à la création et à l'installation de 35 CPF autour de l'UFA 00-003 et au renouvellement de 14 CPF autour de l'UFA 09025.
- Atelier de formation des membres des CPF sur leurs rôles et responsabilités, la réglementation forestière, la conservation, la notion de groupe et la vie associative ;
- Atelier de formation des membres des CPF sur la prévention et la gestion des conflits, les techniques d'animation de sensibilisation et de plaidoyer
- Atelier de formation des membres des CPF sur l'identification et la gestion des projets communautaires, la gestion comptable et administrative ;
- Rédaction du rapport final

L'appui/accompagnement vise à appuyer MMG/CFK et SCIEB dans la mise en œuvre de la gestion participative de l'UFA 00-003 et 09025 respectivement par la consolidation des organes de dialogues propres aux populations et relever de ce fait le dialogue social avec les autres parties prenantes (L'administration, MMG/CFK, SCIEB etc.)

Cette expérience pourra servir de cas d'école à d'autres gestionnaires forestiers dans un contexte aussi complexe que celui de l'UFA 00-003 à cheval dans 3 régions du Cameroun et l'UFA 09025 contiguë à une aire protégée (Parc National de Campo Ma'an).

PARTIE II : L'INTERVENTION

Section 1 : CONTEXTE

6. MOTIVATION DE L'INTERVENTION (150 mots maximum)

Un Pré-audit FSC a été fait sur l'UFA 00-003. Des écarts ont été relevés entre les pratiques actuelles non seulement avec les exigences du FSC mais également avec la législation forestière qui prescrit l'implication des populations locales dans la gestion des ressources forestières.

De manière précise le pré-audit a relevé des écarts aux exigences des principes 2 et 3 :

- Définir et mettre en œuvre un mécanisme de résolution de conflit relatif aux droits fonciers et d'usage approprié à l'UFA 00 003 et mettre en place un cadre de concertation multi acteurs sur les conflits impliquant plusieurs parties.

Afin d'accroître les superficies forestières certifiées les partenaires de Wijma Cameroun SA que sont MMG et CFK devront répondre aux demandes de mise à niveau formulés lors du pré-audit. La mise en place des organes de concertation est une nécessité pour un aménagement participatif et quotidien du massif forestier.

L'UFA 09025, est certifié FSC et contiguë au parc national de Campo Ma'an. Les CPF mis en place seront impliqués dans deux objectifs : la gestion forestière responsable de l'UFA 09025 et les activités de gestion conservatoire du parc national de Campo Ma'an.

8. CONTEXTE DE L'INTERVENTION (150 mots maximum)

Wijma Cameroun est la première entreprise certifiée dans le bassin du Congo. Depuis 2009, elle a décidé de certifier l'ensemble de ses activités de gestion forestière et de transformation du bois et surtout d'accompagner ses partenaires vers la même démarche de certification.

En 2012, Wijma Cameroun a obtenu un certificat FSC de groupe et en tant que pionnière dans cette démarche, l'entreprise a étendu ce certificat de groupe sur les UFA (09021, 09022, 09024 et 09025) de ses partenaires CFK et SCIEB.

CFK a signé en fin 2012 un contrat de partenariat avec MMG pour l'aménagement de l'UFA 00-003 et a décidé avec Wijma Cameroun de travailler dans le sens de la certification de cette UFA en l'intégrant dans le champ d'application du certificat de groupe.

Un Pré-audit FSC a été fait sur cette UFA et il est question de mener des actions pour le mettre en conformité aux exigences du FSC de manière progressive. Ce projet d'appui/accompagnement s'inscrit dans cette démarche.

Non seulement le pré-audit a relevé une absence d'organe de concertation, mais la résolution de plusieurs autres demandes de mise à niveau dépendent du fonctionnement de ces organes de concertation.

L'UFA 09025 de SCIEB est déjà intégrée dans le champ d'application du certificat de groupe de Wijma Cameroun et il est question de travailler dans le sens de la consolidation, du maintien et de l'amélioration du niveau de dialogue existant.

9. DEFINITION DE L'OBJECTIF POURSUIVI (500 mots maximum)

L'objectif de ce projet est de faciliter le processus de mise en place/renouvellement de l'organe de concertation qu'est le CPF dans les villages autour de l'UFA 00-003 et 09025 et de procéder au renforcement des capacités techniques et organisationnelles de ces derniers.

Plus précisément, il s'agira de :

- sensibiliser les communautés riveraines de l'UFA 00-003 (soit 32 villages Bantou et 3 villages Bagyeli) et de l'UFA 09025 sur le processus de création de cet organe de concertation qu'est le CPF ;
- faciliter l'élection ou le choix des membres CPF dans les villages ;
- faciliter le processus de création des CPF par village ;
- Impliquer les communautés Bagyéli dans ce processus ;
- former les CPF sur la prévention et la gestion des conflits ;
- sensibiliser les CPF sur la réglementation forestière ;
- former les CPF sur la notion de groupe et de vie associative ;
- informer et sensibiliser les CPF sur leurs rôles et responsabilités ;
- former les CPF sur les techniques d'animation et de sensibilisation ;
- former les CPF sur l'identification des projets communautaires ;
- former les CPF sur la gestion comptable et administrative ;

10. BENEFICIAIRES ET PARTIES PRENANTES (400 mots maximum)

Les bénéficiaires finaux de cette étude sont : les populations riveraines des UFA 00-003 et 09025 les entreprise CFK SA, SCIEB SA, Wijma Cameroun, le service de Conservation du Parc National de Campo Ma'an et l'administration forestière locale.

Les populations riveraines des UFA 00-003, et 09025 à travers les CPF joueront pleinement leur rôle de gardiens de la forêt et seront des intermédiaires organisés, aguerris et privilégiés entre les opérateurs économiques, l'administration forestière et les populations riveraines et assurer de ce fait un aménagement participatif et durable des forêts.

Les entreprises quant à elles auront des interlocuteurs reconnus et s'appuieront sur eux pour garantir une gestion responsable des différentes activités qui pourront s'opérer à l'intérieur de l'UFA. Enfin l'administration forestière locale également s'appuiera sur le CPF comme intermédiaire entre les populations et l'entreprise.

Section 2 : L'INTERVENTION

11. QUEL EST LE DEGRE D'INSERTION DE L'INTERVENTION DANS UNE DEMARCHE D'ECOCERTIFICATION ? (200 mots maximum).

L'UFA 00-003 est une UFA certifiée légalité (VLC). L'objectif à court/moyen terme est de certifier cette UFA FSC en l'intégrant dans le champ d'application du certificat de groupe FSC de Wijma Cameroun. Un pré-audit a été fait et cet appui accompagnement vise à lever les demandes de mises à niveau formulées.

L'UFA 09025 est une UFA certifiée FSC. Pour certifier cette UFA, des organes de concertations (CPF) ont été mis en place pour un mandat de 3 ans. Ce mandat est expiré en mai 2014.. Il nous sera difficile de passer le prochain audit sans avoir préalablement renouveler ces organes de concertation.

La mise en œuvre de ces activités permettra de répondre aux exigences des principes 2 et 3 du FSC et permettra de se conformer au CLIP.

12. EN QUOI L'INTERVENTION REpond-ELLE AUX OBJECTIFS GENERAUX DU PPEFC? (200 mots maximum)

Consultez les notes directives pour obtenir des informations sur les domaines thématiques du PPEFC et son cadre logique en annexe IX des conditions particulières

Cette Intervention répond à un double objectif :

- Le maintien du certificat FSC sur l'UFA 09025 par l'amélioration des organes de dialogue entre les populations, l'entreprise et l'administration
- L'augmentation de superficies forestières certifiées pour le cas de l'UFA 00-003 qui a suivi un pré-audit de certification.

Ces objectifs concourent à celui du PPEFC qui est d'accroître l'exploitation certifiée des forêts dans le bassin du Congo aux fins de contribuer à l'amélioration des conditions pour la protection et l'utilisation rationnelles des ressources forestières.

13. HYPOTHESES & RISQUES (200 mots maximum)

Indiquer les mesures d'atténuation des risques.

Dans le cadre de ce projet, il n'existe pas de risque. MMG/CFK et SCIEB en ayant pour objectif de certifier et de maintenir le certificat sur leur UFA se donne pour hypothèses :

- La gestion forestière est faite en impliquant les parties prenantes locales bien formées mieux outillées à jouer son rôle d'acteur dans un cadre défini et concerté.
- Il n'existe pas de conflit non géré ou non résolu par les organes de concertation mises en place
- Les peuples autochtones riverains sont bien identifiés connaissent leur droits d'usage, les technique de gestion des conflits et de négociation et participent activement à la gestion des massifs forestier considérés.